



Activité lucrative sur internet, quel statut ?

Par **a1502585**, le **06/03/2011** à **14:45**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant et propriétaire d'un site web qui génère de l'argent. Le but de ce site est de reverser aux clients l'argent qu'ils ont gagné par leur activité. Il ne s'agit pas d'un site de jeu ou de loterie, les clients achètent simplement des codes d'une certaine valeur en passant par un service de micro-paiement. L'accumulation des gains engendrés par l'achat de codes leur permet de demander à recevoir cet argent via PayPal.

Lors de l'achat d'un code, je prends une petite commission qui me permet de soutenir les coûts engendrés par ce site web et de me faire un petit peu de bénéfices (qui restent très modestes).

Ma question est de savoir si je peux continuer cette activité en temps qu'étudiant en me contentant de déclarer les bénéfices à l'impôt sur le revenu ?

Merci.

Par **aide creation entreprise**, le **07/03/2011** à **09:54**

Un site de blanchiment d'argent en quelque sorte !

Par **a1502585**, le **07/03/2011** à **17:33**

Heu non, vraiment rien à voir avec du blanchiment d'argent.